

LISTE DE DÉPÔT À REMETTRE AVEC LES ARTICLES

CODE VENDEUR

JOUETS 10 + 2 gros volume

EXEMPLE	VOITURE de course bleue	3 €	VENDU (X)
J1			
J2			
J3			
J4			
J5			
J6			
J7			
J8			
J9			
J10			
J11			
J12			

MATÉRIEL DE PUÉRICULTURE 6 + 1 gros volume

EXEMPLE	POUSSETTE pliante rouge.....	20 €	VENDU (X)
P1			
P2			
P3			
P4			
P5			
P6			
P7			

Sur chaque objet déposé doit figurer votre **code vendeur** :

Code vendeur : NOM (3 premières lettres) + PRENOM (la première lettre) + N° ARTICLE + LE PRIX

MODÈLE ÉTIQUETTE
à coller sur chaque article

MARV/J1 ou P1/5 €

Bourse aux Jouets

ET MATÉRIEL DE PUÉRICULTURE



Règlement

LE DÉPÔT ET L'ACCÈS SONT GRATUITS

Les articles pouvant être déposés sont :

- Les jouets (jeux de société et de construction complets avec règles du jeux et notice, les livres...)
- Les articles de puériculture (poussette, lit parapluie, chaise haute, parc...), en très bon état.
- Les puzzles de plus de 15 pièces devront être construits sur un carton, entourés d'un film étirable pour qu'ils ne bougent pas.
- Les vélos jusqu'à 16 pouces maximum (6 ans), draisiennes.

Le nombre maximum d'article :

- 10 petits articles et 2 gros volume pour les jouets
- 6 articles et 1 gros volume pour la puériculture.
- Pour des raisons de sécurité, ne seront pas pris : les sièges autos, les chaises hautes sans harnais, les transats sans harnais.

Le matériel doit être conforme aux normes en vigueur (exemple : harnais 5 points).

Tous les articles déposés doivent être propres, non déchirés, les fermetures et clips non cassés, en état de fonctionnement pour les jouets et appareils électriques de puériculture.

L'association se réserve le droit de refuser tout article non conforme, qui ne répondrait pas à ces critères ou jugés trop usagés. Elle se décharge de toute responsabilité en cas de perte, de vol, de dégradation ou sinistre et décline toute responsabilité du non fonctionnement des objets vendus.

POUR DÉPOSER VOS ARTICLES

Vous devez être un particulier.

Vous rendre à La Bergerie le vendredi 15 novembre entre 15 heures et 20 heures, muni d'une pièce d'identité.

Apporter la fiche de dépôt (préalablement téléchargée sur le site de la mairie ou retirée en mairie ou au centre social) dûment complétée (bien décrire les articles, le prix) avec vos coordonnées. L'exemplaire sera conservé par l'association.

Vos articles classés dans l'ordre de la liste, les lots solidement attachés et les petites pièces mises en sachets plastiques.

Vous devez étiqueter tous vos articles avec le code constitué des 3 premières lettres de votre nom suivi de la première de votre prénom du numéro de l'article + du prix.

Scotez des étiquettes complétées comme suit :

Code vendeur = nom/prénom + numéro de l'article + prix (exemple : MARV/J1 ou P1/5 €).

Si vous avez des articles à très bas prix faites des lots, minimum 1 euro.

Toutes ces données seront contrôlées par l'un des bénévoles.

POUR ACHETER DES ARTICLES

L'évènement se tiendra le samedi 16 novembre 2023 de 10 heures à 17 heures à la Bergerie.

Les règlements pourront s'effectuer en espèces uniquement.

POUR RÉCUPÉRER VOS ARTICLES

Vous rendre à La Bergerie dimanche 17 novembre entre 11 heures et 12 heures 30 pour retirer le produit de votre vente ainsi que les articles non vendus.

Aucun remboursement ne sera effectué et aucun article ne sera rendu après 12 heures 30 le 17 novembre 2024.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler en cas de contraintes sanitaires.

Les vendeurs acceptent le présent règlement intérieur de la Bourse aux jouets et articles de puériculture organisée par la Mairie de Nandy le 16 novembre 2024.



ATTESTATION D'INSCRIPTION

BOURSE AUX JOUETS ET PUÉRICULTURE

Samedi 16 novembre 2024

De 10h à 17h - Bergerie

Nom : Prénom :

Adresse :

CP / Ville :

Téléphone (obligatoire) :

Courriel :

Carte d'identité Passeport Permis de conduire Titre de séjour

N° :

Délivré(e) par :

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

- ne pas être commerçant(e)
- ne vendre que des objets personnels
- ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Attestation d'inscription devant être remise à l'organisateur.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement et l'accepte sans réserve.

Fait à le
Signature.